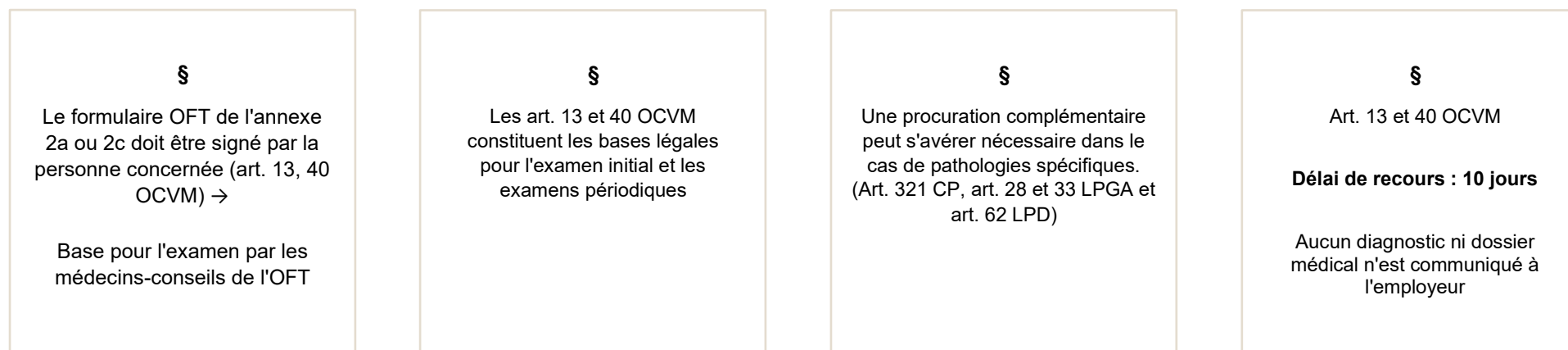
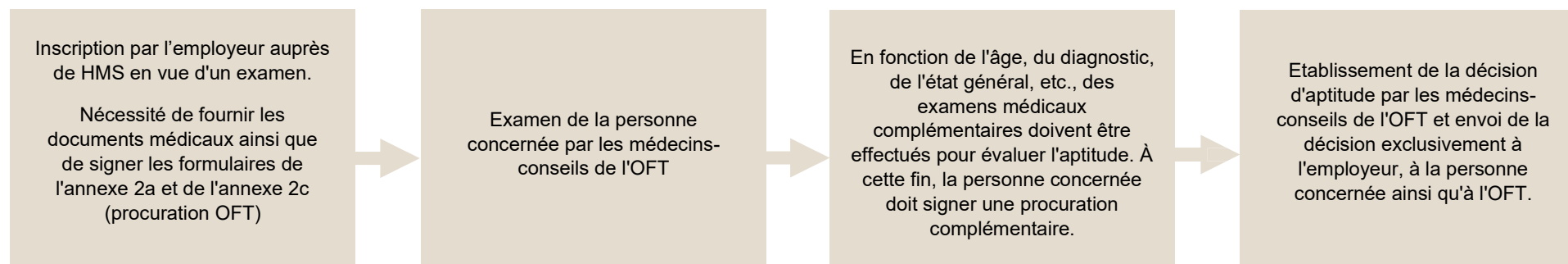


Contrôle initial et contrôles périodiques conformément aux articles 13 et 40 de l'OCVM (ordonnance du DETEC)



Le traitement des données personnelles s'effectue conformément aux dispositions légales de la législation suisse sur la protection des données.

Clause de non-responsabilité

Les processus de l'OFT décrits dans ce document correspondent aux procédures de Health & Medical Service AG (HMS) et peuvent, le cas échéant, différer de celles des autres médecins-conseils de l'OFT.